

Prix Bâtonnier Michel Halpérin de l'Excellence

Institué en 2017, le Prix Bâtonnier Michel Halpérin a pour vocation de reconnaître et récompenser l'excellence telle qu'incarnée par un avocat, en mémoire du Bâtonnier Michel Halpérin, lequel a porté au plus haut point les vertus et qualités de courage, d'humanité, d'intégrité, de finesse, de talent, d'humour et de culture.

Le prix Bâtonnier Michel Halpérin est remis en principe chaque année à un avocat ou un avocat-stagiaire désigné par le jury. Le prix peut également être décerné à un ancien avocat ou à titre posthume.

Tous les membres de l'Ordre des avocats de Genève, ainsi que tous les membres du jury, peuvent proposer une candidature en vue de la désignation d'un lauréat. Le jury du Prix est constitué d'avocats et de personnalités nommés par le Bâtonnier, en accord avec la famille du Bâtonnier Michel Halpérin.

En 2019, le jury, présidé par Me Marc JOORY, est composé par :

- Madame Laura JACQUEMOUD-ROSSARI, Juge fédérale,
- Madame Martine BRUNSCHWIG-GRAF, ancienne Conseillère nationale et ancienne présidente du Conseil d'Etat de Genève,
- Me Nathalie CHAIX,
- Me Yaël HAYAT,
- Me Anouchka HALPERIN,
- Me Marc BONNANT, ancien Bâtonnier,
- Me Pascal MAURER, ancien Bâtonnier,
- Me Vincent SPIRA, ancien Bâtonnier,
- Me Elie ELKAÏM, ancien Bâtonnier vaudois,
- Me Pierre-Damien EGGLY,
- Me Jean-Marie CRETТАZ, lauréat du premier Prix,
- Me Grégoire MANGEAT, ancien Bâtonnier et créateur du Prix.

Lauréat 2018 du Prix Bâtonnier Michel Halpérin de l'Excellence : Me Jean-Marie Crettaz

Lauréat 2019 du Prix Bâtonnier Michel Halpérin de l'Excellence : Me Alain Werner

Le parcours de Me Alain Werner, lauréat 2019

A la tête de l'association Civitas Maxima, Me Alain Werner jouit d'un parcours exceptionnel en matière de défense des droits humains. Dès l'obtention de son brevet d'avocat à Genève en 2002 et après un LL.M à New York (Columbia), Me Werner s'est distingué par son engagement auprès des victimes oubliées, en particulier des victimes de conflits armés.

Aussi, il s'est rendu dès 2003 à Freetown en vue de travailler pour le bureau du procureur du Tribunal Spécial pour la Sierra Léone. Parti pour six mois, il y est resté cinq années au cours desquelles il a participé aux enquêtes sur le terrain ainsi qu'aux procès de plusieurs hauts responsables militaires. En 2006, Charles Taylor, ancien Président du Libéria, a été arrêté et remis au Tribunal Spécial pour la Sierra Leone. C'est donc naturellement que Me Werner s'est rendu à La Haye – là où le Tribunal s'est délocalisé pour des raisons de sécurité – pour continuer à assister les victimes de crimes de guerre dans leur quête de justice. Il a passé une année en audience dans cette procédure qui a mené la première condamnation d'un ancien chef d'État depuis les procès de Nuremberg.

Par la suite, en 2009, il s'est rendu à Phnom Penh pour y représenter plusieurs dizaines de victimes des Khmer Rouge, lors du premier procès tenu par les Chambres Extraordinaires des Tribunaux cambodgiens à l'encontre de Kaing Guek Eav, dit « Duch », premier procès dans l'histoire des crimes internationaux commis par des forces communistes.

Insatisfait des réponses apportées aux victimes par les juridictions internationales et des échecs judiciaires successifs de ces dernières, Me Werner a décidé de fonder sa propre organisation afin de représenter au mieux les victimes pour lesquelles rien n'est fait.

C'est ainsi qu'en 2012, deux organisations, Global Justice and Research Project à Monrovia et Civitas Maxima à Genève, sont nées. Depuis, le premier mène le travail d'enquête et de documentation au Libéria, le second dirige un réseau d'avocat international afin d'obtenir justice au nom des victimes, là où un procès peut être tenu.

Ce travail acharné a permis, depuis 2014, l'arrestation dans cinq pays différents de sept auteurs ou complices des pires atrocités, ainsi que la condamnation aux États-Unis de deux anciens hauts responsables libériens, en 2017 et 2018.

En Suisse, les enquêtes menées par les équipes de Me Werner ont permis l'arrestation en novembre 2014 d'un ressortissant libérien, lequel devrait être renvoyé en jugement devant le Tribunal pénal fédéral cette année et constituer le premier procès pour crimes de guerre devant les instances pénales ordinaires helvétiques.

Parallèlement à cette activité, entre 2013 et 2017, Me Werner a participé à la représentation à Dakar devant les Chambres Extraordinaires Africaines du plus grand groupe de victimes dans les procès de l'ancien chef d'État tchadien Hissène Habré.

Seul avocat suisse à avoir participé aux procès – et aux condamnations – de deux anciens chefs d'État, Me Werner participe ainsi au rayonnement de Genève et du Barreau genevois sur la scène internationale.